

Wattrelos a fait d'imposantes funérailles à son maire, M. Henri Briffaut, conseiller général, ancien député



DEVANT L'HÔTEL DE VILLE, PENDANT LES DISCOURS.



LE CHAR DE FLEURS ET LA COURONNE OFFERTES PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOUSCRON.

Un dernier hommage a été rendu, samedi après-midi, par la population wattrelosienne et par de nombreuses personnalités et délégations politiques de la région, à la mémoire de M. Henri Briffaut, maire de Wattrelos, conseiller général, ancien député.

Le corps qui avait été transféré le matin de son domicile à la mairie, avait été déposé sur un imposant catafalque, que quatre luminaires éclairaient. Au pied de celui-ci, attachés sur deux coussins, se détachait sur le fond sombre, l'écharpe tricolore du premier magistrat de la commune, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et les insignes de conseiller général et municipal.

Durant toute la matinée, tandis que la veille était faite à tour de rôle par les employés municipaux et des membres de l'administration, la foule des nombreux et recueillis.

L'arrivée des personnalités M. Carles, préfet du Nord, accompagné de son chef de cabinet et de M. Laqueux, conseiller municipal, arriva à 14 h. 45 et se précipita vers le catafalque.

Dans la nombreuse assistance on remarquait: MM. Edouard Roussel, A. Pottier, L. Demessy, sénateurs du Nord; Lebas, président du conseil général; Lerche et Ferrer, vice-présidents du conseil général; Desrousseaux, secrétaire de la commission départementale; MM. H. Salengro, Laurent, L. Dupré, L. Masson, Deryue, Valentin, députés; le docteur Cordonnier, conseiller général; Delangien, représentant M. Vandervelde, député de Mouscron; Saint-Venant, maire de Lille; Beaucarne, bourgmestre d'Herseaux; Thérin, Vanherpe, Debraender, adjoints au maire de Wattrelos; Frovo, conseiller d'arrondissement; J.-B. Monteil, adjoint au maire de Croix; Steux, échevin à Dottignies; de nombreux conseillers municipaux des communes environnantes.

MM. Thiriet, Desrousseaux, Delannoy, Manly, Leullier, chefs de division honoraires à la préfecture; Thauve, conseil général de Belgique; M. le docteur Villien, inspecteur d'hygiène; MM. Gaillard, architecte départemental en chef; Honoré, juge de paix à Wattrelos; Mandoux, inspecteur du travail à Wattrelos; E. Charlier, inspecteur primaire; Turotte, directeur de l'Institut Turgois à Wattrelos; Grambert, secrétaire général de la mairie de Wattrelos; Decroix, des Syndicats libres; Dhondt et Delvaquière, de la Bourse du travail de Wattrelos.

Le colonel Robyn, président du Cercle militaire de Wattrelos; le capitaine de gendarmerie Olivier, de Wattrelos; le capitaine des douanes Carlier; le lieutenant des douanes Fruit; Casel, président de l'Office départemental des anciens combattants et mutilés, etc., etc.

Des délégations des douanes, des postes, de la gendarmerie, de la police des environs, etc., etc.

La levée du corps Le cortège a pris place devant la chambre funéraire et tandis que l'harmonie « Les Enfants de la Lyre » exécutait un morceau de circonstance, le cercueil porté par quatre hommes était placé sur le char funéraire.

Les discours M. R. Grimonpont, président de la Fédération des mutilés de Wattrelos, prend place, le premier, dans la tribune qui a été installée près du perron.

« Je m'entreprendrais pas de retracer en ce moment pénible, dit-il, la longue carrière toute de travail et de lutte, de justice, de charité et de droiture de celui qui n'est plus... »

« D'une parfaite probité, d'une discrétion générale, envers tous les individus, d'une probité toute française allant jusqu'à la mansuétude à l'égard de ceux-là même qui le combattaient, il emporta avec lui, nos regrets unanimes... »

M. le Doyen, secrétaire du Parti socialiste wattrelosien, prend à son tour la parole et exprime la profonde tristesse que les socialistes wattrelosiens ont ressentie à l'annonce de la mort de leur vénéré maire.

M. Fierman Lecomte, adjoint au maire, au nom de l'administration municipale, adresse un dernier adieu à l'ancien maire, à l'administrateur dévoué, à l'homme de bien dont il retrace la vie et l'œuvre.

M. Henri Briffaut, dit-il, en terminant, était un homme bon dans toute l'acception du mot. Sa carrière politique a été exemplaire, loyale, probe et féconde.

« Passionnément épris de justice, il avait un sentiment du devoir qui accomplissait modestement, discrètement, consciencieusement. Il laisse un exemple magnifique de conscience, d'énergie dans l'action, de constance dans ses opinions... »

qui pendant la guerre et déclare que l'œuvre municipale accomplie par le défunt peut servir d'exemple, et que dans ce domaine, celui qui n'est plus laisse un vide qu'on comble difficilement.

M. Carles, préfet du Nord, fait un vif éloge du défunt dont il a admiré la droiture et la probité. Il affirme qu'il gardera de lui, un souvenir durable, et lui adresse un hommage fervent de gratitude.

Vers le cimetière A 16 h., le cortège se met en branle et lentement défile par les rues Pierre-Catteeu, Carnot, Traversière, Roger-Salengro, la Place. En passant en face de la mairie, le cortège s'arrête une dernière fois, et le long défilé groupant toutes les sociétés de la ville, dans lequel ont pris place quatre sociétés de musique, reprend sa marche vers le cimetière par les rues de la Poste et de Leers.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. le docteur Victor Lepiat, ancien maire de Wattrelos; Dornier, adjoint au maire, secrétaire de la section wattrelosienne du Parti socialiste; Lebas, député-maire de Wattrelos, président du conseil général du Nord, ancien ministre; Lamarque, délégué des commissions de la coopérative l'Humanité; Debarma, vice-président de la commission administrative des hospices; Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Des couronnes de fleurs offertes par l'administration municipale de Wattrelos, et par la ville de Mouscron; des plaques offertes par l'administration des hospices; le personnel municipal, le personnel des hospices, le personnel enseignant, la « Patriote », la famille, précédant immédiatement le cortège. Derrière celui-ci, M. Carlier, apparteur de la mairie, porte sur un coussin la croix de la Légion d'honneur; M. Delgrange, secrétaire de la mairie, entouré de MM. V. Herminet et A. Boulangier, porte l'écharpe tricolore. Suivent: les membres de l'administration municipale, le conseil municipal, les différents services municipaux, la famille et les personnalités.

L'inhumation a lieu dans le caveau de famille, tandis que la Musique municipale fait entendre une dernière marche funèbre.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Les funérailles ont été complètement exécutées par la société des POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES, concessionnaire de la ville de Wattrelos, 21, rue Carnot, Grimonpont, vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance; Dusoulier, secrétaire général de la mairie; le docteur Mallard, ami personnel de la famille.

Le Congrès du Travail réunira le 17 juillet, à Roubaix, les sections de J.O.C. et de L.O.C. de Roubaix-Tourcoing

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.) et la Ligue ouvrière chrétienne (L.O.C.) ont maintenant une quarantaine de sections affiliées dans Roubaix-Tourcoing et les environs.

Ce magnifique développement d'un mouvement qui « veut rendre le Christ au monde ouvrier et le monde ouvrier au Christ » permet à ses dirigeants de montrer leurs forces dans une manifestation publique éclatante.

Et le 17 juillet, date anniversaire du triomphal congrès jocoiste de Paris en 1927, que impressionna la capitale et la France entière, les Jocoistes et Locoistes de Roubaix-Tourcoing tiendront à Roubaix un grand congrès du travail comprenant défilé en ville, grande réunion au Parc Jean-Dubaut, discours de Marcel Montel, président national de la J.O.C. et de Fernand Bouxom, du secrétariat général de la L.O.C.; enfin, ballet de la J.O.C. féminine et chœur paré monstre avec plusieurs centaines d'exécutants.

M. Louis Lemaire, président de la L.O.C. de Roubaix et M. Louis Lemaire fils, président de la J.O.C. de Roubaix, avec le dévoué concours de M. l'abbé Hoste, directeur sympathique amonieur fédéral, préparent activement cette grande journée qu'ils veulent conquérante.

Au défilé paraîtront par corporation en costumes de travail et avec reproduction symbolique, des principaux instruments de travail, quelques sections préjocoistes. Le rassemblement aura lieu boulevard Gambetta, près de la caserne des pompiers. Le défilé sera précédé par les rues Pierre-de-Roubaix, Jules-Guésde, de Baval, de Rocrol, Louis-Déotignies, Rouget-de-Lisle, Chevalier-Roland, Saint-Simon, place de la Fraternelle, avenue Linné, rue Joutroy, rue Leconte-Bailion, parc Jean Dubaut.

Le chœur paré qui clôturera la réunion est celui qui obtint l'an dernier tant de succès à Paris. Il a été remanié et adapté spécialement pour Roubaix-Tourcoing.

La présentation par le « meneur de jeu », les réponses collectives, les acclamations, les chants, les discours, tant par leur forme que par le fond des idées qui glorifient le travail, sa dignité, sa fierté, ne pourront manquer de faire à Roubaix une impression considérable.

Une veillée religieuse populaire aura lieu dans de nombreuses paroisses un des jours qui précéderont le congrès.

Les nouveaux décrets-lois relatifs à l'agriculture

Paris, 25 juin. — Voici la liste complète des décrets-lois qui paraîtront dimanche 27 juin, sous le titre « Ministère de l'Agriculture »:

- 1° Décret relatif au contingentement des moulins et à l'organisation professionnelle de la meunerie et de l'industrie du blé;
2° Décret relatif au contingentement de la semoulière et à l'organisation professionnelle de l'industrie semoulière;
3° Décret relatif à l'augmentation de la production d'alcool;
4° Décret comportant l'établissement d'une taxe à l'importation des céréales secondaires;
5° Décret relatif à l'office national interprofessionnel du blé;
6° Décret relatif à l'attribution des crédits des fonds provenant de la liquidation du comité interprofessionnel du contrôle des importations;
7° Décret modifiant le tableau A du tarif des douanes (augmentation des droits sur les huiles de pétrole, essence, etc.);
8° Décret portant ouverture d'un crédit additionnel à répartir entre les ministères des colonies et de l'agriculture;
9° Décret relatif au contrôle de la production des produits résineux et du régime fiscal des bois industriels;
10° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
11° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
12° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
13° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
14° Décret portant modification du code du vin;
15° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
16° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
17° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
18° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
19° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
20° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
21° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
22° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
23° Décret portant modification du code du vin;
24° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
25° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
26° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
27° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
28° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
29° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
30° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
31° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
32° Décret portant modification du code du vin;
33° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
34° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
35° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
36° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
37° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
38° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
39° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
40° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
41° Décret portant modification du code du vin;
42° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
43° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
44° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
45° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
46° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
47° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
48° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
49° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
50° Décret portant modification du code du vin;
51° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
52° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
53° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
54° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
55° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
56° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
57° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
58° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
59° Décret portant modification du code du vin;
60° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
61° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
62° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
63° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
64° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
65° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
66° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
67° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
68° Décret portant modification du code du vin;
69° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
70° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
71° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
72° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
73° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
74° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
75° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
76° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
77° Décret portant modification du code du vin;
78° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
79° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
80° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
81° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
82° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
83° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
84° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
85° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
86° Décret portant modification du code du vin;
87° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
88° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
89° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
90° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
91° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
92° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
93° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
94° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
95° Décret portant modification du code du vin;
96° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
97° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
98° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
99° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
100° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
101° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
102° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
103° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
104° Décret portant modification du code du vin;
105° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
106° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
107° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
108° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
109° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
110° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
111° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
112° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
113° Décret portant modification du code du vin;
114° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
115° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
116° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
117° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
118° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
119° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
120° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
121° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
122° Décret portant modification du code du vin;
123° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
124° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
125° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
126° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
127° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
128° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
129° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
130° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
131° Décret portant modification du code du vin;
132° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
133° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
134° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
135° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
136° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
137° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
138° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
139° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
140° Décret portant modification du code du vin;
141° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
142° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
143° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
144° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
145° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
146° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
147° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
148° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
149° Décret portant modification du code du vin;
150° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
151° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
152° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
153° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
154° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
155° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
156° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
157° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
158° Décret portant modification du code du vin;
159° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
160° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
161° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
162° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
163° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
164° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
165° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
166° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
167° Décret portant modification du code du vin;
168° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
169° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
170° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
171° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
172° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
173° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
174° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
175° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
176° Décret portant modification du code du vin;
177° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
178° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
179° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
180° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
181° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
182° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
183° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
184° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
185° Décret portant modification du code du vin;
186° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
187° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
188° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
189° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
190° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
191° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
192° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
193° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
194° Décret portant modification du code du vin;
195° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
196° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
197° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
198° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
199° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
200° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
201° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
202° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
203° Décret portant modification du code du vin;
204° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
205° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
206° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
207° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
208° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
209° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
210° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
211° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
212° Décret portant modification du code du vin;
213° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
214° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
215° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
216° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
217° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
218° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
219° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
220° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
221° Décret portant modification du code du vin;
222° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
223° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
224° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
225° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
226° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
227° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
228° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
229° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
230° Décret portant modification du code du vin;
231° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
232° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
233° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
234° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
235° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
236° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
237° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
238° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
239° Décret portant modification du code du vin;
240° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
241° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
242° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
243° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
244° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
245° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
246° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
247° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
248° Décret portant modification du code du vin;
249° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
250° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
251° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
252° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
253° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
254° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
255° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
256° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
257° Décret portant modification du code du vin;
258° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
259° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
260° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
261° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
262° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
263° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
264° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
265° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
266° Décret portant modification du code du vin;
267° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
268° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
269° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
270° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
271° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
272° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
273° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
274° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
275° Décret portant modification du code du vin;
276° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
277° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
278° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
279° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le pari mutuel est autorisé, des dispositions du décret du 30 octobre 1937 relatives à la répression des paris clandestins;
280° Décret relatif à la formation professionnelle agricole;
281° Décret relatif à l'amélioration du logement des cultivateurs agricoles;
282° Décret relatif au contrôle des entrées et des sorties de rhums et à la réglementation des rhums et tafias;
283° Décret relatif à la délimitation des zones d'importation;
284° Décret portant modification du code du vin;
285° Décret relatif aux Chambres d'agriculture;
286° Décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses nationales de crédit agricole, des caisses régionales de crédit agricole mutuel et des caisses locales affiliées;
287° Décret portant modification des tarifs de douane sur certains produits;
288° Décret portant extension aux courses de lévriers pour lesquelles le